

## UTILISATION DU LOGO COMMUN

Avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional

Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

## 1.1 Le logo « programme »

Les programmes européens de coopération territoriale sont présents partout dans l'Union européenne. Le logo du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen découle de la **volonté d'harmoniser les logos de ces différents programmes afin de leur donner une meilleure visibilité.**

En plus du nom du programme Interreg et du drapeau européen, quatre points de couleur représentant les thématiques prioritaires du programme ont été ajoutés.



## 1.2 Les logos « projets »

Le logo programme a été décliné en logos projets. Le nom du projet y apparaît dans la même couleur que l'axe prioritaire dans lequel il s'inscrit. Il est fourni par le programme à chacun des projets en versions couleur, niveau de gris et noir et blanc, en formats PDF, PNG et JPG.



Ce logo projet devient l'élément obligatoire pour toute activité de communication du projet, à savoir : publications (brochures, dépliants, lettre d'information, affiches,...), site internet, équipement,...

Remarque : les frais liés au développement d'un logo propre au projet sont dès lors considérés comme inéligibles.

**Toutes les précisions quant à l'utilisation des logos, ainsi que les règles graphiques à respecter par les opérateurs se trouvent dans la [charte graphique](#).**

En complément du logo, la mention « Avec le soutien du Fonds européen de développement régional - Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling » devra être indiquée sur tous les supports de communication. L'utilisation du logo projet ne dispense pas d'utiliser cette mention.

